

AVIS AU PUBLIC
Commune de Saint-Lyphard

**Modification simplifiée n° 3 du Plan Local
d'Urbanisme**

Le public est informé que par délibération du 6 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération ainsi que le dossier de modification est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.